



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2017-14

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2017

Sommaire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2017-01-30-001 - Décision n° 2017-05 du 30 janvier 2017 portant modification de l'organisation de la DREAL Normandie (4 pages)

Page 3

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-01-31-001 - Arrêté 17-006 modifiant la liste régionale des formations ouvrant droit à la TA 2017 au 31 01 2017 (2 pages)

Page 8

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

R28-2017-01-30-001

Décision n° 2017-05 du 30 janvier 2017 portant
modification de l'organisation de la DREAL Normandie
décision portant modification de l'organisation de la DREAL Normandie

PREFECTURE DE LA REGION NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE NORMANDIE

DIRECTION

Le Directeur Régional
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Normandie

DÉCISION N° 2017 - 05

- ♦ Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- ♦ Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de la Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Madame Nicole KLEIN ;
- ♦ Vu l'arrêté de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, de la Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité en date du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- ♦ Vu l'arrêté préfectoral n°16-20 du 1^{er} janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Normandie, notamment son article 5 ;
- ♦ Vu la décision n° 2016-26 du 19 juillet 2016 relative à l'organisation de la DREAL Normandie ;
- ♦ Vu l'avis du comité technique de la DREAL Normandie du 13 décembre 2016 ;
- ♦ Vu l'avis du comité technique de la DREAL Normandie du 3 janvier 2017.

DÉCIDE

Article 1er :

L'organisation du pôle support intégré de la gestion administrative et de la paye (PSI-GAP) du service du pilotage régional est modifiée.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Service du Pilotage Régional • Pôle support intégré de la gestion administrative et de la paye		Rouen Caen et Rouen

Le site de Rouen du PSI-GAP va assurer la gestion des agents de la DREAL Normandie, des DDTM de la Seine-Maritime et de l'Eure, des DDCCS de la Seine-Maritime et de l'Eure, du CVRH de Rouen, de la DIR Nord-Ouest et des agents MEEM affectés au SID-SIC en poste à Rouen.

Le site de Caen du PSI-GAP va assurer la gestion des agents des départements de l'Outre-Mer, de la DIRM Manche Est Mer du Nord, des DDTM du Calvados et de la Manche, de la DDT de l'Orne, des DDCCS du Calvados et de la Manche, de la DDCCSP de l'Orne.

Article 2 :

La DREAL Normandie est organisée à compter de la date de la présente décision selon l'organisation transitoire précisée en annexe.

Article 3 :

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

La présente décision prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le

30 JAN. 2017

Pour la Préfète de Région et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Patrick BERG

**Organisation-cible de la direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de la région Normandie**

au

30 JAN. 2017

2-a Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Mission communication		Caen avec équipe à Rouen
Mission qualité environnement et appui		Rouen avec équipe à Caen
Chargés de mission SGAR		Rouen
Mission estuaire de la Seine		Rouen
Mission Mont Saint-Michel		Caen
Service du pilotage régional		Rouen
• Bureau de l'appui au pilotage régional		Rouen
• Pôle régional du développement des compétences		Rouen
• Pôle support intégré de gestion administrative et de paye		Caen et Rouen
• Bureau régional du service social		Rouen et Caen
• Bureau régional de la prévention médicale		Rouen et Caen
Secrétariat général		Rouen
• Mission affaires juridiques		Rouen ou Caen
• Bureau des ressources humaines		Rouen avec équipe à Caen
• Bureau des finances et des marchés publics		Caen avec équipe à Rouen
• Bureau de la logistique et de l'immobilier		Rouen avec équipe à Caen
• Bureau des technologies de l'information		Rouen avec équipe à Caen
• Bureau de la documentation et des archives		Rouen
Service du management de la connaissance et de l'appui aux projets		Caen
• Bureau de l'information géographique		Caen avec équipe à Rouen
• Bureau de l'observation et des statistiques		Rouen
• Bureau des archives et de la documentation		Caen
• Pôle études et transversalité		Rouen avec équipe à Caen
Service énergie climat logement aménagement durable		Rouen
• Bureau logement construction		Rouen avec équipe à Caen
• Bureau de l'aménagement et du développement durable		Rouen avec équipe à Caen
• Bureau climat air énergie		Caen avec équipe à Rouen
• Bureau paysages et sites		Caen avec équipe à Rouen
• Pôle budgétaire et financier		Caen
• Pôle évaluation environnementale		Caen avec équipe à Rouen
Service ressources naturelles		Caen
• Bureau de l'eau et des milieux aquatiques		Rouen et Caen
• Bureau de l'hydrométrie, de l'hydrologie et de la prévision des crues		Rouen avec équipe à Caen
• Bureau de la biodiversité et des espaces naturels		Caen et Rouen
• Pôle mer et littoral		Caen et Rouen
Service risques		Rouen
• Bureau des risques technologiques accidentels		Rouen avec équipe à Caen
• Bureau des risques technologiques chroniques		Rouen et Caen
• Bureau des risques naturels		Caen et Rouen
• Pôle après-mines Ouest		Caen
Service sécurité des transports et des véhicules		Rouen
• Bureau homologation et contrôle des véhicules		Rouen et Caen

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
	• Bureau gestion des entreprises de transports • Bureau contrôle des transports	Rouen et Caen Caen avec équipes à Saint-Lô, Alençon, Le Havre, Rouen et Angerville-la-Campagne
Service mobilités et infrastructures		Rouen
• Mission expertise		Rouen
• Pôle mobilités		Rouen
• Division multimodalités		Rouen
• Division maîtrise d'ouvrage des projets routiers		Rouen
• Division maîtrise d'ouvrage des projets routiers		Caen
• Pôle gestion financière, procédures, méthodes		Rouen et Caen
Unité départementale Rouen-Dieppe		Rouen
Unité départementale du Havre		Le Havre
Unité départementale de l'Eure		Angerville-la-campagne
Unité départementale du Calvados		Caen
Unité départementale de la Manche		Saint-Lô
Unité départementale de l'Orne		Alençon

2-b Ressort des unités départementales

Unité départementale	Compétences mises en œuvre	Ressort d'exercice des compétences
Unité départementale Rouen-Dieppe	Inspection des installations classées Contrôle des véhicules	Arrondissements de Rouen et Dieppe Départements de la Seine-Maritime et de l'Eure
Unité départementale du Havre	Inspection des installations classées Équipements sous pression et canalisations	Arrondissement du Havre Arrondissement du Havre
Unité départementale de l'Eure	Inspection des installations classées	Département de l'Eure
Unité départementale du Calvados	Inspection des installations classées	Département du Calvados
Unité départementale de la Manche	Inspection des installations classées	Département de la Manche
Unité départementale de l'Orne	Inspection des installations classées	Département de l'Orne

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-01-31-001

Arrêté 17-006 modifiant la liste régionale des formations
ouvrant droit à la TA 2017 au 31 01 2017

*Arrêté 17-006 modifiant la liste régionale des formations ouvrant droit à la TA 2017 au 31 01
2017*

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

PÔLE MODERNISATION ET MOYENS

**MISSION COORDINATION GÉNÉRALE,
STRATÉGIE IMMOBILIÈRE ET PILOTAGE
BUDGÉTAIRE**

Affaire suivie par Angélique FELICITE
Tél. 02 32 76 50 42
Mél. angelique.felicite@normandie.gouv.fr

Arrêté N° SGAR/ 17.006
modifiant la liste régionale par établissements ou organismes, des premières formations technologiques et professionnelles « ouvrant droit à la taxe d'apprentissage » au titre de l'année 2017

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la loi n°71-578 du 16 juillet 1971 modifiée sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;
- Vu le titre premier du livre premier du code du travail et notamment son article R.6241-3 ;
- Vu les circulaires interministérielles du 24 août 2006 et du 10 novembre 2009 relatives à la publication des listes des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage ;
- Vu les listes transmises par le rectorat de région, le rectorat de l'académie de Rouen, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociales, la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi, la direction interrégionale de la Mer Manche Est-Mer du Nord, l'agence régionale de santé et l'office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- Vu la liste indiquant le coût de formation annuel d'un apprenti et le coût forfaitaire annuel de l'hébergement, de la restauration et des dépenses de transport par apprenti, communiquée par le conseil régional de Normandie;
- Vu la liste des coûts de formation des centres de formation d'apprentis à recrutement national fournie par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu l'avis favorable du bureau du CREFOP du 20 décembre 2016 ;

ARRETE

Article 1er – La liste par établissements ou organismes, des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à percevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage en Normandie, établie pour l'année 2017 par agrégation des listes formées par les services de l'État susvisés et par le Conseil Régional de Normandie, est modifiée.

Article 2 – Cette liste modifiée est consultable sur le site internet de la préfecture de la région Normandie : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie> - rubrique Publications - Annonces et avis – Taxe d'apprentissage.

Article 3 - Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs régional de l'État.

Fait à Rouen, le **31 JAN. 2017**

Pour la Préfète
et par délégation,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales



Nicolas HESSE

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.